

# Pilote de ligne (ATPL - Air Transport Pilote Licence -, Avion/Hélicoptère)

RNCP30754 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                          |
|-------------------------|--------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 6                 |
| Sigle                   | TP — Titre professionnel |
| Code(s) NSF             | 311u                     |
| Formacode(s)            | 31889                    |
| Code(s) ROME            | N2102                    |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit  |
| Date d'échéance         | 01/07/2024               |

## Certificateur(s)

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE · SIRET : 11006801200050

## Partenaires habilités

30 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 30 à former.

| Organisme                          | SIRET          | Habilitation |
|------------------------------------|----------------|--------------|
| AEROFORMATION                      | 79012090100026 | Former       |
| AEROFUTUR                          | 52266876300025 | Former       |
| AEROPYRENEES                       | 39224629400020 | Former       |
| AEROSPEED FORMATION ET MAINTENANCE | 51205694600019 | Former       |
| AIRBUS                             | 38347481400100 | Former       |
| AIR PARIS ACADEMY TRAINING         | 84251408500013 | Former       |
| AIRWAYS AVIATION ACADEMY           | 87835164200029 | Former       |
| ALAIN TRUCHI                       | 48918080200014 | Former       |
| ASTONFLY                           | 79237724400019 | Former       |
| AZUR HELICOPTERE                   | 43445639800032 | Former       |

Liste complète des 30 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp30754-pilote-de-ligne-atpl-air-transport-pilote-licence-avion-helicoptere/partenaires>

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

### ACTIVITÉS VISÉES

Pilote de ligne avion ou hélicoptère dans le domaine de l'aviation civile

## COMPÉTENCES ATTESTÉES

- a) Les privilèges du titulaire d'une ATPL, dans la catégorie appropriée d'aéronef, permettent d'agir.
- 1) exercer tous les privilèges du titulaire d'une LAPL, d'une PPL et d'une CPL;
  - 2) agir en tant que PIC sur des aéronefs utilisés pour le transport aérien commercial.
- b) Les candidats à la délivrance d'une ATPL devront avoir satisfait aux exigences relatives à la qualification de type de l'aéronef utilisé lors de l'examen pratique.

## Blocs de compétences

### RNCP30754BC01 — Bloc théorique

#### LISTE DE COMPÉTENCES

1-Cours. Les candidats à une ATPL devront avoir suivi un cours de formation auprès d'un ATO. Le cours sera soit un cours de formation intégré, soit un cours modulaire.

2-Examen. Les candidats à une ATPL devront démontrer, dans les sujets suivants, un niveau de connaissance correspondant aux privilèges octroyés:

- réglementation,
- connaissance générale de l'aéronef – cellule/systèmes/motorisation,
- connaissance générale de l'aéronef – instruments,
- masse et centrage,
- performance,
- préparation et surveillance du vol,
- performance humaine,
- météorologie,
- navigation générale,
- radionavigation,
- procédures opérationnelles,
- principes du vol,
- communications en VFR,
- communications en IFR.

### RNCP30754BC02 — Bloc pratique

#### LISTE DE COMPÉTENCES

Les candidats à une ATPL(A) devront être reçus à un examen pratique afin de démontrer leur aptitude à effectuer, en tant que PIC d'un avion multipilote en IFR, les procédures et manœuvres pertinentes, avec la compétence correspondant aux privilèges octroyés.

L'examen pratique sera présenté dans un avion ou un FFS correctement qualifié et représentant le même type.

Un candidat à une ATPL(H) devra être reçu un examen pratique afin de démontrer son aptitude à effectuer, en tant que PIC d'un hélicoptère multipilote, les procédures et manœuvres pertinentes, avec la compétence correspondant aux privilèges octroyés.

L'examen pratique sera présenté dans un hélicoptère ou un FFS qualifié à cet effet et représentant le même type.

## Secteur d'activité et type d'emploi

#### SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les effectifs de la Branche du secteur aérien regroupent environ 82500 salariés en 2015. Ils sont en baisse de près de 11% sur la période 2010-2015.

Les 6% d'entreprises de 250 salariés ou plus concentrent plus de 80% des effectifs. À l'inverse, près de 80% des entreprises comptent moins de 50 salariés, mais elles ne regroupent que 6% des effectifs de la Branche.

(Source : rapport de branche transport aérien 2016)

#### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Pilote de ligne avion ou hélicoptère dans le domaine de l'aviation civile.

#### RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Règlement (UE) n°1178/2011 de la Commission du 3 novembre 2011 déterminant les exigences techniques et les

procédures administratives applicables au Personnel navigant de l'aviation civile conformément au règlement (CE) n° 216/2008 du Parlement européen et du Conseil ;

- Règlement (UE) n° 965/2012 de la Commission du 5 octobre 2012 déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables aux opérations aériennes conformément au règlement (CE) n° 216/2008 du Parlement européen et du Conseil;
- Arrêté du 11 avril 2016 relatif à l'organisation des épreuves de compétence linguistique des pilotes d'avions, d'hélicoptères, d'aéronefs à sustentation motorisée et de dirigeables.

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                            |                                                                                                                     |
|--------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tension de recrutement (DARES 2024)</b> | Faible (2/5)                                                                                                        |
| <b>Facteurs principaux</b>                 | Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique, Lien formation-emploi                                        |
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>            | 6 400 €                                                                                                             |
| <b>Diplôme le plus fréquent</b>            | Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en échanges et gestion (16 % des actifs en emploi) |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | J6X91 — Personnels techniques navigants de l'aviation · tension 2/5 (Faible)                                        |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b>   | 200                                                                                                                 |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>         | 51 %                                                                                                                |
| <b>Emplois saisonniers</b>                 | 49 %                                                                                                                |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | J6X91 — Personnels techniques navigants de l'aviation                                                               |

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

non

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

non

### COMPOSITION DU JURY — VAE

Les postulants examinateurs deviennent examinateurs s'ils remplissent les prérequis exigés par le règlement. Leur désignation ne passe donc pas par un jury d'examens.

Ces examinateurs sont proposés pour chaque examen pratique, et leur désignation est formalisée par l'autorité (DSAC) via l'envoi d'un accusé de réception.

Peuvent devenir examinateurs (TRE pour Type Rating Examiner) habilités à contrôler les candidats au ATPL/A et H les pilotes détenteurs de la qualification d'instructeur TRI (Type Rating Instructor), dotés d'une expérience déterminée réglementairement (règlement (UE) n°1178/2011, Annexe 1 (Part FCL),Annexe 1, Sous partie K : Examinateurs – Section 3) et qui ont suivi une formation théorique et pratique au sein d'un ATO dispensant le cours TRE. Ils sont formés, examinés et nommés pour trois ans.

En 2017, la DGAC a recensé 3317 examinateurs, tous titres aéronautiques confondus, dont 1207 TRE (avions et hélicoptères).

Environ 90% des examinateurs sont des pilotes confirmés n'appartenant pas à la DGAC.  
Il n'y a pas de représentants des partenaires sociaux. Les examinateurs sont nommés en leur nom et non en fonction de leur appartenance à une organisation professionnelle.

## Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

|                         |                                  |
|-------------------------|----------------------------------|
| Prise en charge usuelle | 7 799 €                          |
| Prise en charge         | Branches concernées              |
| 7 799 €                 | Valeur par défaut · 213 branches |

## Base légale

|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| Date d'échéance de l'enregistrement  | 01/07/2024 |
| Date de dernière délivrance possible | 01/07/2024 |

## Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS  
RNCP16888

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)  
RNCP38531

## Pour plus d'informations

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/30754/>

## Entrées et sorties de formation

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Entrées en formation   | 1 147             |
| Parcours menés à terme | 1 186             |
| Taux d'achèvement      | 103 %             |
| Période                | 02/2022 – 09/2026 |

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

## Demande CPF — formations engagées

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Dossiers CPF engagés   | 1 790             |
| Montant total engagé   | 4 290 377 €       |
| Coût moyen par dossier | 2 397 €           |
| Durée moyenne          | 176 h             |
| Période                | 01/2020 – 07/2024 |
| France compétences     | 69 %              |

|                                    |      |
|------------------------------------|------|
| <b>Reste à charge titulaire</b>    | 22 % |
| <b>France Travail</b>              | 5 %  |
| <b>Entreprise</b>                  | 3 %  |
| <b>Régions</b>                     | 1 %  |
| <b>Compte d'engagement citoyen</b> | 0 %  |
| <b>État</b>                        | 0 %  |
| <b>OPCO</b>                        | 0 %  |

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.